

A LA RENCONTRE DE NOS ADHERENTS

Qui ? Où ?

Jacques DUPUICH

Promotion 65/70



Conteurs en langue picarde, natifs

du Nord de la

France, Jacques DUPUICH et sa compagne Christiane CALONNE ont créé la "Compagnie du Reste ici". Ils sont restés proches de ce territoire, continuent d'y vivre, d'y travailler et d'y créer. Avec "la Compagnie du Reste ici" ils ont la volonté de mener des actions de transmission et de valorisation de la langue picarde.

Ene pugnîe d'contes

Dimanche 20 novembre Villeneuve d'Ascq

«C'était le dimanche 20 novembre, et j'ai eu le plaisir d'assister à ce spectacle. Ce fut un moment de poésie, d'humour et une immersion totale dans la magie des contes, revisités par Christiane et Jacques. Imagination débridée, créativité étonnante, interprétation remarquable!! Ce fut un dimanche magique!!» Myriam Martin-Hollevoët Promotion 69/74



Le picard, langue de France et de France reconnues par le rapport France », remis au Premier ministre officiellement comme langue régionale de 1990. Le picard se pratique en région Picardie de l'arrondissement de Dunkerque où la langue régionale historique est le flamand occidental) et en Belgique dans l'ouest de la Province de Hainaut.

Belgique Le picard est une des 75 langues de de Bernard CERQUIGLINI « Les langues de la en 1999. En Belgique, le picard est reconnu endogène par un décret de la Communauté française mais aussi dans le Nord-Pas de Calais (sauf une bonne partie de la Province de Hainaut)

On peut grosso modo affirmer que le picard, de manière traditionnelle, se parle ou s'est pratiqué du sud de Bruxelles au nord de Paris. Dans le Nord-Pas-de-Calais, la langue picarde est souvent appelée improprement "chimi", "chti", rouchi ou simplement "patois". Le picard varie selon les zones où il est parlé. Néanmoins, la majorité des différences portent sur la prononciation et les traits communs l'emportent largement sur les différences.

Depuis la circulaire du 14 / 12 /2021 (qui fait suite au vote en avril 2021 à l'assemblée nationale pour l'introduction des langues régionales dans le programme des écoles) publiée au Bulletin Officiel de l'Education Nationale la langue picarde peut être enseignée dans le cadre des horaires habituels des élèves et dans le respect des programmes de langues vivantes.